



## **POLITIQUE 13.5**

### **La Légion royale canadienne – Meilleur cadet de l'Armée canadienne** **Épée commémorative du lieutenant-général Walsh**

Approuvée par le Conseil national le 8 avril 2005  
Révisions : le 28 fév. 2006  
Fév. 2007

#### **GÉNÉRALITÉS**

1. En 2004, la Légion royale canadienne (la Légion) a institué une récompense pour les meilleurs cadets choisis au sein des trois éléments des cadets - Marine, Armée et Air. Ces cadets sont choisis par leur ligue respective, et chaque année la Légion reçoit les trois cadets (de la Marine, de l'Armée et de l'Air) à Ottawa et un parent/gardien de sorte qu'ils accompagnent le parti vice-royal au cénotaphe national à Ottawa le jour du Souvenir (le 11 novembre). De même, les cadets ont une visite guidée de la Capitale nationale et rencontrent la Gouverneure-générale et le Chef d'état-major de la Défense. La Légion s'est engagée à couvrir les coûts de leur déplacement et de leur logement pour ce voyage.
2. Chaque ligue – de la Marine, de l'Armée et de l'Air – sélectionne, sur une base annuelle, le cadet qui sera son modèle d'excellence. Les Ligues sont autorisées à établir leur propre procédure pour arrêter leur choix.
3. Le prix de l'Épée commémorative du général Walsh au Meilleur cadet de l'Armée bénéficie du fonds de dotation du Lgén Geoffrey Walsh, CBE, DSO, CD, un fondateur de la LCAC (voir l'annexe A).

#### **AUTORITÉ**

4. L'autorité pour le Meilleur cadet de l'Armée est la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC).

#### **CRITÈRES ET SÉLECTION**

5. Les critères minimaux établis par la Légion royale canadienne sont les suivants :
  - Être titulaire de la Médaille d'excellence de la Légion (sinon, une médaille leur serait remise);
  - Être recommandé par la Ligue appropriée;
  - Être un cadet actif (ne pas dépasser l'âge permis ni être rayé de l'effectif) le 11 novembre de l'année de la récompense.
6. Chaque division peut établir sa propre procédure interne tenant compte de ces critères minimaux. La sélection repose sur le rendement des cadets pendant l'année d'instruction en cours (de septembre à juin). La division s'assure que sa procédure se conforme à cette politique et que le résultat soit transmis sur le formulaire de mise en candidature (Politique 13.5A).



7. Cette politique révisée en septembre 2006 élimine l'exigence voulant que le candidat soit cadet-maître. Ceci l'assouplit de sorte que les divisions puissent avoir un cadet exceptionnel provincial/territorial pour chaque division, et qu'elle puisse tenir compte des mises à jour imminentes du programme de cadets de l'Armée en cours de mise au point.

## PHASE 1- SÉLECTION

8. La première phase de la procédure de sélection veut que chaque division provinciale-territoriale choisisse un cadet exceptionnel de la manière qu'elles veulent, pourvu que ce soit en conformité avec les normes minimales précisées dans cette politique. La division doit examiner par le menu les accomplissements et les qualifications des cadets. Le cadet exceptionnel de la division devient alors le candidat nommé comme cadet exceptionnel au niveau national, et le dossier de nomination est alors acheminé au bureau national, chaque année au plus tard le 30 juin.

## PHASE 2 - SÉLECTION

9. La sélection finale du « cadet Walsh » et du second gagnant est effectuée par un comité de sélection composé du colonel commandant, du président du comité des prix et récompenses de la LCAC, et du directeur exécutif du bureau national et un représentant de l'OSEM (Armée) de la Direction des cadets et Rangers juniors canadiens, ou un représentant. Le nom du gagnant au niveau national doit parvenir au secrétaire national de la Légion, chaque année au plus tard le 31 juillet

10. Un cadet peut recevoir cette récompense une seule fois.

11. La décision du comité de sélection est finale.

## RÉCOMPENSES

12. Le Meilleur cadet de l'Armée au niveau national reçoit du bureau national de la LCAC une épée commémorative (modèle du soldat du Commonwealth) où comme il se doit, la mention « Meilleur cadet de l'Armée » (l'année) est gravée sur un côté de la lame et, sur l'autre, le nom du cadet et numéro de son corps de cadets.





13. Chaque cadet sélectionné à titre de cadet exceptionnel au niveau de sa division a son nom inscrit sur le trophée de la branche (ci-dessous) fourni par le bureau national. La division peut lui procurer une plaque à garder.



14. Le Meilleur cadet de l'Armée est également invité à prendre la parole à l'Assemblée générale annuelle de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada le printemps suivant au terme de sa période de jouissance. Le bureau national paie les coûts de déplacement et de logement pour ce voyage.

## **AVIS**

15. Les divisions avisent le commandant et le répondant du corps de cadets du nom du cadet gagnant de leur province ou territoire, chaque année au plus tard le 30 juin.

16. Le bureau national avise simultanément les personnes suivantes du nom du Meilleur cadet au niveau national et du second gagnant, chaque année au plus tard le 31 juillet :

- Le Secrétaire national – Légion royale canadienne;
- Le cadet gagnant (directement);
- Le commandant du corps de cadets;
- Le répondant du corps de cadets;
- Tous les présidents de division;
- Le Directeur - Cadets (D Cad) et Rangers juniors canadiens (D Cad 4-4);
- Cadets de l'OSEM (Armée);
- Tous les commandants des URSC;
- Les résultats sont affichés dans le site Internet de la LCAC.



## ANNEXE A – POLITIQUE 13.5 DE LA LCAC

**BIOGRAPHIE****LIEUTENANT-GÉNÉRAL GEOFFREY WALSH, CBE, DSO, CD**

NÉ LE 19 AOÛT 1909, À BRANTFORD (ONTARIO)  
DÉCÉDÉ LE 3 AVRIL 1999, À OTTAWA (ONTARIO)

**DÉCORATIONS ET RÉCOMPENSES**

COMMANDEUR DE L'EMPIRE BRITANNIQUE (C.B.E.)  
ORDRE DU SERVICE DISTINGUÉ (OSD)  
DÉCORATION DES FORCES CANADIENNES (CD)  
ÉTOILE DE L'ITALIE  
ÉTOILE FRANCE-ALLEMAGNE  
MÉDAILLE DE LA DÉFENSE  
MÉDAILLE CANADIENNE DES VOLONTAIRES  
CITATION À L'ORDRE DU JOUR (DEUX FOIS)  
COMMANDEUR DE LA LÉGION DU MÉRITE (ÉTATS-UNIS)  
COMMANDEUR DE L'ORDRE ORANGE-NASSAU (PAYS-BAS)  
« EXECUTIVE OF THE YEAR » LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE (1972)

**RÉSUMÉ DE LA CARRIÈRE MILITAIRE**

1922 à 1926 CADET DE L'ARMÉE À ST CATHARINES COLLEGIATE INSTITUTE (CC # 68)  
1926 à 1930 COLLÈGE MILITAIRE ROYAL, KINGSTON (ONTARIO)  
1930 MANDATÉ COMME LIEUTENANT DANS LE CORS DU GÉNIE ROYAL CANADIEN  
1932 à 1933 ÉCOLE DU GÉNIE MILITAIRE DE L'ARMÉE BRITANNIQUE  
1934 à 1937 CAPITAINE-ADJUDANT DU CORPS ROYAL DU GÉNIE CANADIEN  
1938 OFFICIER AU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL  
1939 DISTRICT MILITAIRE N° 2 (TORONTO)  
1940 OUTRE-MER : COMMANDANT, 3<sup>e</sup> COLONNE DU GÉNIE ROYAL DE L'ARMÉE CANADIENNE  
1941 EXPÉDITION VERS SPITZBERGEN  
1942 à 1943 COMMANDEUR, INGÉNIEURS ROYAUX, 1<sup>re</sup> DIVISION CANADIENNE, SICILE ET ITALIE  
1944 BRIGADIER, INGÉNIEUR EN CHEF, 2<sup>e</sup> CORPS CANADIEN, NORMANDIE  
1944 à 1945 INGÉNIEUR EN CHEF, 1<sup>re</sup> DIVISION CANADIENNE  
1945 SOUS-QUARTIER-MAÎTRE GÉNÉRAL, QUARTIER GÉNÉRAL DE L'ARMÉE, OTTAWA  
1946 COMMANDEUR, SYSTÈME ROUTIER DU NORD-OUEST  
1948 NATIONAL DEFENCE COLLEGE, KINGSTON  
1949-1950 COMMANDEUR, RÉGION DE L'EST DE L'ONTARIO  
1951 COMMANDEUR, 27<sup>e</sup> BRIGADE D'INFANTERIE, EUROPE  
1953 DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION MILITAIRE, QUARTIER GÉNÉRAL DE L'ARMÉE, OTTAWA  
1955 PROMU LIEUTENANT-GÉNÉRAL, QUARTIER-MAÎTRE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE CANADIENNE  
1959 OFFICIER GÉNÉRAL COMMANDANT DU WESTERN COMMAND  
1964 VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE, APRÈS L'INTÉGRATION DES TROIS SERVICES  
1965 RETRAITÉ DE L'ARMÉE CANADIENNE  
1970 à 1974 COLONEL COMMANDANT DES CADETS ROYAUX DE L'ARMÉE CANADIENNE ET DU SERVICE DES CADETS DU CANADA



**GAGNANTS – ÉPÉE COMMÉMORATIVE DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL WALSH**

- 2005 - Cadet-adjuc Shannon Potvin, CC # 2784 – Ottawa (ON)
- 2006 - Cadet-adjuc Guylaine Archer, CC # 3027 – Lamèque (NB)
- 2007 - Cadet-adjum Katie McKenna, CC# 148- Charlottetown, (PE)